

PREAMBULE

QUI SONT LES GENS DU VOYAGE ? *DIVERSITES ET PRATIQUES COMMUNES*

Pour désigner les Tsiganes, le législateur emploie le néologisme « **Gens du Voyage** » *gommant ainsi les critères ethniques pour ne se référer qu'au mode de vie.*

Une diversité d'ordre ethnologique

Le terme générique Tsigane englobe toute une mosaïque de peuples qui se singularisent par des origines ethniques, des activités économiques, des pratiques religieuses et des degrés de mobilité très diversifiés.

Ils se considèrent en effet comme une communauté unique malgré la dispersion des groupes qui la composent. Leur profonde unité s'exprime dans la langue : le « Romani-Sib ». « Dérivée du sanscrit, proche de l'actuel hindi, cette langue atteste de l'origine indienne commune »¹.

Partis de l'Inde au Xe siècle, les tsiganes se sont dirigés vers l'Iran, puis continuant leur marche vers l'ouest, les premiers sont signalés en Europe occidentale au début du XVe siècle. Séjournant plus ou moins longtemps dans les pays traversés, les divers groupes en ont adopté en partie les mœurs et les langues, ce qui peut expliquer l'origine des grandes « familles »

¹ H.Asseo « Aperçus sur l'histoire des tsiganes » in Cahiers du M.R.A.P. Juillet/septembre 1981.

TSIGANES			
Groupe	Sous-Groupe	Langue	Dialecte
Rom	Kalderasha Lovara Tchourara	romani	kalderash lavari tchourari
Manouch ou Sinté	Valshtiké Mânouch (sinté français) Gatshékené Mânouch (sinté allemands) Piemontesi (sinté italiens) Prajstihé Mânouch (sinté prussiens)	sinto	manouch sinto d'alsace sinto piémontais sinto de Prusse
Kalé (appelés Communément Gitans)	Catalans Andalous	kalo	
J.P. LIEGEOIS. Mutation Tsigane, Bruxelles 1976, tableau 2, Page 16			

A chaque groupe correspond une langue

A chaque sous-groupe, correspond en général un dialecte dérivé de la langue du groupe.

Malgré leurs diversités ethniques, les tsiganes se considèrent comme une communauté unique et se désignent plus volontiers sous le terme générique « Voyageur » véhiculant ainsi ce qui les unit et les différencie des gadgé¹, même s'il ne correspond pas toujours à la réalité physique du voyage.

D'autres populations ont pris la route à la suite de guerres ou d'invasions . Ils sont souvent assimilés aux Tsiganes. En France ce sont les Yéniches.

Qu'elles soient d'origine tsigane ou Yéniche, ces populations sont, pour 90 % d'entre elles, de nationalité française.

Dans le Var, les Gens du Voyage sont manouches, roms et gitans. Les gitans sont majoritairement sédentarisés et vivent en logement social.

¹ Terme employé par les tsiganes pour désigner les non tsiganes

Itinérance et sédentarité : une diversité de situations

Outre leurs différences ethnologiques, les « Gens du Voyage » se distinguent par leur degré de mobilité.

Le nomadisme est l'image habituelle du tzigane, image erronée, car si l'on retient le seul critère du déplacement géographique, ces populations présentent tout un éventail de situations.

Certaines familles passent leur existence sur les routes, circulant sur des axes plus ou moins réguliers à l'échelle d'un département, d'une région, d'un pays ou de l'Europe; d'autres s'arrêtent l'hiver et repartent au printemps, vivant deux saisons, celle de l'arrêt et celle du voyage; certaines enfin, tout en ayant conservé l'habitat caravane, ne voyagent plus du tout.

Lorsque l'on aborde l'analyse des besoins, il est donc indispensable de se poser quatre questions :

- Quel est le degré de mobilité des familles à accueillir ?
- Quels sont les circuits de déplacement de ces familles ?
- Quel est, par type de « publics » le nombre de caravanes à accueillir ?
- Quelles sont les différentes activités économiques pratiquées et quelles sont leurs incidences sur les déplacements ?

Pour cela il est essentiel de bien appréhender les différentes motivations d'ordre familial, culturel, religieux, économique, qui amènent aux différentes formes de stationnement, afin d'offrir des aires d'accueil adaptées aux besoins en terme de durée de séjour.

Un statut dérogatoire pour les « nomades »

La loi du 3 janvier 1969 relative « à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe » s'inscrit dans une démarche d'incitation à la sédentarisation afin d'intégrer les gens du Voyage à la société.

Ce texte a instauré deux concepts : le titre de circulation et la commune de rattachement.

Les titres de circulation concernent les personnes non sédentaires âgées de plus de 16 ans. Ils prennent trois formes :

- Le livret spécial de circulation est attribué aux personnes exerçant une activité professionnelle pour leur propre compte et inscrites au registre du commerce. Il concerne principalement les forains.
- Le livret de circulation concerne les personnes habitant en permanence « dans un abri mobile » et « ayant des ressources régulières leur assurant des conditions normales d'existence, notamment par l'exercice d'une activité salariée ». Il concerne notamment les ouvriers de chantier.
- Le carnet de circulation est destiné aux personnes logeant en permanence dans un abri mobile et ne pouvant remplir les conditions pour obtenir l'un ou l'autre des précédents titres. Evidemment, il concerne une majorité des familles Gens du Voyage.

La loi et le décret de 1985 ont modifié la durée de validité et la périodicité des visas des titres de circulation.

- En ce qui concerne les livrets spéciaux, la validité est portée de 2 à 5 ans et ils ne sont pas soumis à l'obligation du visa (comme précédemment)
- La validité des livrets de circulation est portée de 2 à 5 ans et la périodicité du visa de 6 mois à un an
- La validité des carnets de circulation est portée de 2 à 5 ans et la périodicité du visa de 1 mois à 3 mois.

La deuxième partie de la loi de 1969 a instauré la commune de rattachement : « toute personne qui sollicite la délivrance d'un titre de circulation est tenue de faire connaître la commune à laquelle elle souhaite être rattachée. Le rattachement est prononcé par le préfet ou le sous-préfet après avis motivé du maire ».

La loi précise également que le « nombre des personnes détentrices d'un titre de circulation, sans domicile ni résidence fixe, rattachées à une commune ne doit pas dépasser 3 % de la population municipale ».

La liberté du « nomade » pour le choix de sa commune de rattachement est donc subordonnée à la décision du préfet (après avis du maire) et à un quota de « nomades ». Son choix est en outre valable pour une durée minimum de deux ans.

Traditions et mutations

Métiers et ressources : une diversité sociale

Tradition:

Les métiers liés à une économie nomade continuent d'alimenter le quotidien de la majorité des foyers: vente sur les marchés et porte à porte d' une grande variété de produits manufacturés (mercerie, vente de matelas, de tapis et.), de fabrication artisanale (vannerie, étamage...), récupération d'objets et de matériaux divers, cueillette des fruits et des fleurs, vendanges.

Ces métiers sont aussi divers dans leurs formes que dans leurs revenus, et la fourchette des ressources est très large, allant de l'opulence à la précarité.

Mutation:

L'évolution de nos technologies et plus encore les systèmes de grande distribution ont fait tomber en désuétude certaines de ces pratiques commerciales; sans les amener totalement à disparaître, elles ont fragilisé l' économie familiale des foyers les plus modestes.

Bien souvent, pour compenser cette fragilité, les familles, sans renoncer totalement à leurs anciennes activités complètent leurs ressources par des revenus sociaux (RMI, allocations familiales etc.). Dans bien des cas, l'activité d'origine passe alors au second rang et de nombreuses familles se retrouvent dans une situation de « sédentarisation » subie.

Perspectives:

Dans les pratiques professionnelles émergentes, on observe une augmentation de métiers liés à l'entretien des pavillons et résidences secondaires (nettoyage, élagage, travaux de peinture...); ces activités nouvelles semblent s'accompagner de ressources plus régulières.

Elles traduisent à la fois la volonté des familles de rester des travailleurs indépendants et leur capacité à s'adapter en trouvant de nouveaux débouchés compatibles avec une certaine forme de nomadisme.

La religion : un facteur de cohésion communautaire ?

Il y a une cinquantaine d'années, tous les Voyageurs étaient catholiques. Depuis, le mouvement évangéliste (pentecôtisme) a pénétré la société tsigane et a pris auprès de cette population une ampleur considérable.

Cette ampleur peut s'expliquer par la double fonction que joue le pentecôtisme : il est facteur de cohésion entre les familles en leur permettant de se rencontrer régulièrement et il offre la possibilité de se démarquer de la société sédentaire.

Cette pratique religieuse se traduit par le regroupement de plusieurs familles (souvent plus de cent caravanes) dans le cadre des missions et par le regroupement de milliers de caravanes dans le cadre des conventions. Des concentrations de caravanes se produisent également chez les catholiques à l'occasion des pèlerinages (Lourdes ou Les Saintes Maries de la Mer, par exemple).

Pratiques communes

Le groupe familial : une entité « incontournable »

Chez les Gens du Voyage, l'unité sociale n'est pas la famille proche mais une famille élargie au lignage qui rassemble des personnes descendant toutes d'un ancêtre commun (frères, oncles, cousins...). Le tsigane « n'est ni connu, ni reconnu comme individu, mais par sa situation dans le lignage qui le définit (...). La famille n'est pas seulement importante pour l'individu et déterminante pour sa conduite ; c'est aussi un élément essentiel de l'organisation sociale »¹

Cette organisation reste fondamentale aussi bien pour les familles itinérantes que pour les familles sédentarisées.

Elle se traduit par des regroupements familiaux sur les aires d'accueil. Lors d'évènements particuliers, une hospitalisation par exemple, toute la famille vient stationner sur le parking de l'hôpital ou aux alentours.

L'espace chez les Gens du Voyage

Dans nos sociétés industrialisées, l'existence des individus est morcelée : vie familiale, vie professionnelle, vie culturelle... Ce fonctionnement n'existe pas chez les Gens du Voyage où l'ensemble des activités forme un tout unique et indissociable créant ainsi un « habiter » différent.

Sur l'aire d'accueil, les pères peuvent travailler pendant que les mères cuisinent et que les enfants jouent. L'aire d'accueil est donc un lieu pluridimensionnel où se vit le quotidien dans sa globalité. Il existe en outre une véritable osmose entre cet espace extérieur et l'espace intérieur de la caravane.

Si la caravane est un instrument de mobilité, elle est aussi un espace dans lequel s'inscrit la vie quotidienne.

Contrairement aux maisons des « gadgés » où l'on trouve « des pièces particulières telles que la préparation de la nourriture, la consommation des repas, la réception et les activités sociales, le repos et le sommeil, la procréation et même l'hygiène »², la caravane, trop exigüe, n'est pas cloisonnée matériellement. Cependant des divisions existent : elles ne sont pas spatiales, mais temporelles : le matin, la caravane est le domaine de la femme, l'après-midi tantôt les hommes, tantôt les femmes occupent le « coin salon » ; au début de la nuit, les adultes s'installent dehors si le temps le permet pendant que les enfants s'approprient la caravane pour jouer, regarder la télévision ou dormir.

¹ J.P. LIEGEOIS, Mutation Tsigane, page 15

² E. Thall. La dimension cachée., page 132

Cette vie en « clan familial », ce rapport à l'espace extérieur et intérieur détermine un certain nombre de besoins spécifiques qu'il conviendra de prendre en compte lors de la réalisation des aires d'accueil. Les emplacements organisés selon une configuration linéaire par exemple interdisent toute flexibilité dans l'appropriation de l'espace alors que des « alvéoles » peuvent favoriser l'intimité de chaque îlot familial.

L'espace privatif extérieur doit être suffisamment grand pour jouer son rôle de complémentarité avec celui de la caravane.